



MAIRIE DE PESSINES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 29 Août 2022 à 19 h 30

Présents : Messieurs Philippe DELHOUME , Thierry LESSEUR, Frédéric GOUINEAUD, Olivier GARDAIS, Pierre BON et Mesdames Véronique REMY, Sylvie MAZET, Christine MESLAND, Isabelle ERABLE, Isabelle De Kerros, Annick LUCAS

Excusés : Mme AUTANT (pouvoir à Mme LUCAS)
M ROUX (pouvoir à M BON)
M MIMOL (pouvoir à M GARDAIS)

Absent : François DUMAND
Secrétaire de séance : Isabelle ERABLE

1/ Budget communal

○ **Décision modificative n°2022/04**

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE MODIFIER les crédits ouverts au budget 2022 de la façon suivante :

Désignation	Montant
R 775 Produits cessions immobilisations	- 8 500,00 €
D 023 Virement à la section d'investissement	+ 8 500,00 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement+	- 8 500,00 €
R 024 Produits cessions d'immobilisations	+ 8 500,00 €

○ **Décision modificative n°2022/05**

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE MODIFIER les crédits ouverts au budget 2022 de la façon suivante :

Désignation	Montant
R 024 Produits cessions d'immobilisations	+ 6 647,00 €
D 2116 (op. 210) Cimetières	+ 5 470,00 €
D 21534 (op. 205) Réseaux d'électrification	+ 1 177,00 €

○ **Décision modificative n°2022/06**

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE modifier les crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 de la façon suivante :

Désignation	Montant
R 6419 Remboursements sur rémunérations	+ 4 700,00 €
D 60611 Eau et assainissement	+ 20,00 €
D 615221 Bâtiments publics	+ 1 000,00 €
D 6238 Divers (numérisation État Civil)	+ 650,00 €
D 022 Dépenses imprévues	+ 3 030,00 €
D 6218 Autres personnels extérieurs	+ 6 000,00 €
D 6413 Personnel non titulaire	- 6 000,00 €

○ **Décision modificative n°2022/01 « La Faurie »**

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE MODIFIER les crédits ouverts au budget 2022 de la façon suivante :

Désignation	Montant
D 6045 Achats études, prestations services	- 200,00 €
D 627 Services bancaires et assimilés	+ 200,00 €

2/ Réalisation d'un emprunt pour l'achat d'un bien immobilier

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions reçues des différentes banques consultées et en avoir délibéré :

- DÉCIDE de contracter un emprunt de 160 000,00 € (cent soixante milles euros) auprès de la Caisse Régionale Charente-Maritime-Deux-Sèvres, destiné à financer l'achat d'un bien immobilier, dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Montant du capital emprunté : 160 000,00 € (cent soixante milles euros)
- Durée amortissement en mois : 180 Mois
- Types échéances : constantes (amortissement progressif du capital)
- Taux d'intérêt : 2,34 % fixe
- Périodicité : trimestrielle
- Déblocage des fonds : 10 % des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de la signature du contrat, et le solde dans les 6 mois suivants
- Frais de dossier : 240,00 €
- Autres commissions : néant
- S'ENGAGE, pendant la durée du prêt, à faire inscrire à son budget les crédits nécessaires au remboursement des échéances en capital et en intérêts.
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt correspondant- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la gestion du contrat d'emprunt.

3/ Proposition contrat PEC

La personne proposée a déjà effectué des stages à la Mairie. Ne réside pas à PESSINES. Il est demandé sur combien de temps porte le contrat soit 26h00 par semaine (durée 12 mois) et le taux de prise en charge par la commune, soit 50 % (625€/mois) . Après débat, une élue trouve dommage que la personne ne soit pas présente pour présenter son CV et faire part de sa motivation. La question est posée sur les tâches qui lui seront confiées et réponse aide au secrétariat. Voté à la majorité avec 1 abstention.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- * Contenu du poste : accueil du public et standard téléphonique
Réalisation de travaux informatiques (courriers, tableurs, compte-rendus, présentations diverses), travaux de classement et d'archivage ;
- * Durée du contrat : 12 mois
- * Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- * Rémunération : SMIC

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE de créer un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- * Contenu du poste : accueil du public et standard téléphonique
Réalisation de travaux informatiques (courriers, tableurs, compte-rendus, présentations diverses), travaux de classement et d'archivage ;
- * Durée du contrat : 12 mois
- * Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- * Rémunération : SMIC

- AUTORISE M. le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

4/ Règlement de la bibliothèque

La parole est donnée à l'élue référente, le règlement de la bibliothèque est fait par rapport aux autres bibliothèques pour créer une harmonisation . Le règlement choisi, a été simplifié (modèles fournis par la médiathèque de Saintes) et sera remis à chaque lecteur abonné.

Le logo : 4 modèles de logo sont présentés pour la bibliothèque. Hésitation entre logo N°2 (8 pour en apportant une modification sur le dessin et rajouter PESSINES) et logo N°3 (5 pour) logo 1 et 4 non retenus. Conclusion c'est le logo n°2.

5/ Proposition animation

Une proposition d'animation nous a été transmise via la bibliothèque. Le devis pour cette animation est d'un montant de 450€ pour 1h de prestation d'un conteur pour un spectacle « histoires du monde avec pause musicale pour le 23 Septembre 2022. Le temps est trop court pour faire l'annonce et la diffusion de l'animation. Il faudrait voir pour l'année 2023.

6/ Groupe de travail « Le Chalet »

Une présentation est faite par Mme LUCAS du retour concernant le groupe de travail pour le chalet (intégration par revêtement en peinture). Après avoir été voir 3 établissements (Bricolage, Brico dépôt, Unikalo) et demandé des conseils ainsi que le revêtement le plus approprié, le choix s'est porté sur Unikalo (professionnel de la peinture et conseil les professionnels et particuliers). Le choix retenu est la peinture à l'huile selon nuancier « ton meulière ».

7/ Informations diverses

a) MONTILS le 17 Septembre à 15h inauguration du City Stade.

b) La Salle de fêtes, la chambre froide qui ne fonctionne plus correctement, un devis a été établi pour réparation de 562,68€. Avis favorable pour que M le Maire signe le devis.

c) Le vendredi 23 Septembre le CAUE se fera à la Maison du Parc « Mistera » à MONTENDRE.

Une participation de 25 euros sera demandée pour le déjeuner.

d) Invitation contrat Arnoult le 7 Septembre à 14h30 à SAINT HIPPOLYTE, Monsieur MIMOL s'y rendra.

e) Inauguration LES GONDS le 3 Septembre à 11h00.

f) Un Food Truck Italien sera sur PESSINES à partir du 26 Septembre.

g) L'enfouissement des réseaux rue de Saintonge et St Gilles commencera le 26 Septembre la 1ère partie rue de Saintonge puis rue St Gilles. Premier rendez-vous de chantier le jeudi 1^{er} Septembre à 14h.

Il faudrait choisir de nouveaux candélabres (nouveau coût).

Une participation du SDEER soit 50 % des candélabres et 50 % des tranchées et fourreaux.

h) La commission des finances CDA aura lieu le 6 Septembre à 18h00.

i) A la fin de l'année, la RN2150 doit passer en Départementale.

j) Une lettre recommandée sera faite pour l'épareuse à Ouest-Agri.

k) La mise à jour du site devrait être faite avec les comptes-rendus des conseils.

l) Le repas des aînés sera bien maintenu cette année, les devis sont à faire ainsi que la date à fixer.

La séance est levée à 21 h 37

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESSINES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

En Mairie, le .

Le Secrétaire de séance,



Mme Isabelle ERABLE



Le Maire,

